

Bureau du 08 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le huit mars, à 20 heures 00, les membres du Bureau du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets, légalement convoqués le 28 février 2017 se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Thouarcé à BELLEVIGNE-EN-LAYON, sous la présidence de Monsieur Dominique PERDRIEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 15

Nombre de délégués présents : 11

Nombre de délégués votants : 11

- **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MEMBRES DU SYNDICAT :

MM. Dominique PERDRIEAU, Denis ASSERAY, Pierre BROSELLIER, Jean-Pierre COCHARD, Jean-Noël GIRARD, Emmanuel GODIN, Serge LEFÈVRE, Thierry PERDRIAU, Jean-François VAILLANT et Mmes Marie-Claire BOUTIN et Christine TURC.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mmes Nathalie MOISSET - Perceptrice et Pascale GERVAIS - Chargée de communication/environnement

MM. Michel GAZEAU - Vice-Président d'honneur, Laurent MOUNEREAU - Directeur.

- **ABSENTS/EXCUSÉS :**

MEMBRES DU SYNDICAT:

MM. Jean-Pierre BODY, Jean-François CESBRON, Jean-Jacques DERVIEUX et François PELLETIER

AUTRES :

Mmes Laëtitia BEILLARD et Marlène DELAFUYE - Secrétaires et MM. Ludovic PÉAUD - Technicien de rivière et Bruno VITRAI - Technicien GEMAPI/gestion quantitative.

Présentation du site internet

Mme Pascale GERVAIS présente le nouveau site internet du Syndicat et du SAGE Layon Aubance Louets. Les membres du bureau proposent d'ajouter une photo de l'équipe, une photo du site à Jouannet avec un plan et d'ajouter dans la partie Syndicat des graphiques sur le budget.

Après validation par les membres du bureau, le site sera mis en ligne dans les prochains jours.

Délibération 2017 - 15 - Charte Jardinerie - Convention de mise en œuvre de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » - EPIC Office de tourisme de la région de Chemillé - CPIE Loire Anjou - UFC Que Choisir de Maine-et-Loire - Année 2017

Monsieur le Président informe les membres présents que dans le cadre du Contrat Territorial 2017-2021, le Syndicat Layon Aubance Louets reconduit une charte d'engagement visant à limiter la vente des

pesticides dans 24 jardinerie et magasins de bricolage situés sur les territoires des bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et du Petit Louet.

Cette action a pour but de sensibiliser les particuliers aux risques des phytosanitaires sur la qualité des eaux brutes et sur la santé ainsi que sur le gaspillage de l'eau dans le jardin.

Ainsi, il est organisé :

- des formations pour les vendeurs pour améliorer la fonction de conseil auprès des particuliers,
- des interventions dans les jardinerie pour la sensibilisation aux techniques alternatives par un éco jardinier,
- des animations de bouts de jardins,
- des enquêtes « clients mystères » afin d'évaluer le conseil dans les magasins.

Ces actions sont effectuées par le CPIE Loire Anjou, EPIC Office de tourisme de la région de Chemillé et l'association de consommateurs UFC Que Choisir de Maine-et-Loire qui sont signataires de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».

Ces prestations sont estimées à un montant de 25 000 € TTC.

Cette opération fait l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire. Le plan de financement prévisionnel se répartit de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel		
Organismes	Taux	Montant € TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne	60%	15 000,00 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	20%	5 000,00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	20%	5 000,00 €
TOTAL	100 %	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **DECIDENT**, à l'unanimité :

- **d'approuver** le financement de cette opération, pour un montant maximum de 25 000 € TTC,
- **d'autoriser** le Président à passer et signer les bons de commandes, conventions et tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2017 - 16 Etude sur le rétablissement de la continuité écologique et sur la restauration morphologique du Livier (plan d'eau et lavoir du Moulin d'Eau à Trémont et lavoir de Fougerolles)

Monsieur le Président informe les membres présents que le programme d'actions sur les milieux aquatiques du Syndicat Layon Aubance Louets déclaré d'intérêt général par l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2011 prévoit sur le Livier :

- Le rétablissement de la continuité écologique au droit du plan d'eau et du lavoir du Moulin d'eau à Trémont (commune de Lys Haut Layon). Après rencontre sur site avec les élus de la commune et les services de l'Etat, il sera également étudié la restauration morphologique du Livier en amont du plan d'eau le long de la station d'épuration,

- Le rétablissement de la continuité écologique au droit du lavoir de Fougerolles et la restauration morphologique du cours d'eau à l'amont. Ce projet se situe en limite de la commune de Lys Haut Layon (commune déléguée de la Fosse-de-Tigné) et de la commune de Doué-en-Anjou (commune déléguée de St-Georges-sur-Layon).

L'étude comprendra :

- 1) un état des lieux / diagnostic comprenant notamment des levés topographiques,
- 2) une proposition de scénarios d'aménagement et le choix de la solution,
- 3) une étude d'avant-projet de la solution retenue (description et implantation précise des aménagements, plans détaillés, modélisation hydraulique),
- 4) l'élaboration des dossiers réglementaires (dossier loi sur l'eau, dossier DIG),
- 5) l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Cette étude sera réalisée par un prestataire extérieur choisi dans le cadre du code des marchés publics.

Elle est estimée à 20 000,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organismes	Taux de participation	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60 %	12 000,00 €
Conseil Régional des Pays-de-la-Loire	20 %	4 000,00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	20 %	4 000,00 €
TOTAL	100 %	20 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **décident**, à l'unanimité :

- **d'approuver** l'opération « Etude sur le rétablissement de la continuité écologique et sur la restauration morphologique du Livier (plan d'eau et lavoir du Moulin d'Eau à Trémont et lavoir de Fougerolles) »,
- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- **de demander** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour un montant de 12 000,00 € TTC (60%), et du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire pour un montant de 4 000,00 € TTC (20%),
- **de donner tout pouvoir** à Monsieur le Président pour engager la procédure dans le cadre du code des marchés publics,
- **d'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Monsieur le Président informe les membres présents que le Syndicat Layon Aubance Louets a lancé une consultation pour :

- l'arrachage mécanique de la jussie sur l'Aubance de Mozé-sur-Louet et Denée sur environ 2 km et sur le Petit Louet pour une superficie d'environ 3 000 m² sur la commune de Juigné sur Loire,
- l'arrachage manuel de la jussie dans le lit, les berges et les annexes hydrauliques (frayères) :
 - o du Layon sur les communes de Chalennes-sur-Loire et Chaudefonds-sur-Layon, pour un linéaire de cours d'eau de 5 km soit 10 km de berges,
 - o de l'Aubance sur les communes de Murs-Erigné, Mozé-sur-Louet et Denée, pour un linéaire de cours d'eau de 6 km soit 12 km de berges,
 - o du Petit Louet sur la commune de Juigné sur Loire, pour une superficie d'environ 3 000 m².

Ces travaux consistent à arracher manuellement ou mécaniquement cette plante envahissante ainsi que la pose d'un filet pour éviter la dissémination de boutures en filtrant l'eau.

Cette opération est inscrite dans le Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021 et estimée à 25 000,00 € TTC en 2017 (arrachage mécanique et manuel).

La consultation a été effectuée par courrier du 13 février 2017 au 6 mars 2017 sous la forme d'une procédure adaptée.

3 entreprises ont été consultées pour l'arrachage manuel et 3 entreprises pour l'arrachage mécanique.

3 entreprises ont transmis leurs offres pour l'arrachage mécanique.

1 entreprise a transmis son offre pour l'arrachage manuel.

L'analyse de l'offre est résumée dans le tableau joint en annexe :

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ **Décident** de retenir l'offre de Aquanet Plus pour l'arrachage mécanique d'un montant minimum de 6 186,00 € TTC (5 jours) et maximum de 12 798,00 € TTC (10 jours),

✚ **Décident** de retenir l'offre de Les Resto du Cœur pour l'arrachage manuel d'un montant journalier de 420,00 € TTC,

✚ **Donnent** tout pouvoir au Président pour mener à bien ce dossier,

✚ **Autorisent** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Questions diverses

- Règlement intérieur de fonctionnement des services du Syndicat :

Le projet de règlement est distribué aux membres du bureau. Il sera soumis à délibération au cours du prochain bureau d'avril 2017.

- Révision du SAGE :

M. le Président présente le projet de calendrier de révision du SAGE qui sera soumis au bureau de la Commission Locale de l'Eau. Il est prévu une validation du SAGE par la CLE fin 2017 et par arrêté préfectoral fin 2018.

- Actions agricoles 2017 :

M. ASSERAY présente aux membres du bureau les actions agricoles et viticoles sélectionnées et qui seront mises en œuvre en 2017 dans le cadre du Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021, volet pollutions diffuses.

- Forum des élus du 23 juin 2017 :

Mme BOUTIN présente aux membres du bureau le compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur le forum. Trois demandes d'intervention extérieures seront effectuées pour la présentation de la GEMAPI, un témoignage d'agriculteur à propos des actions agricoles et l'intervention d'un élu communautaire pour la clôture du forum.

- Réunions avec les EPCI à FP pour le portage de la GEMAPI :

M ; PERDRIEAU indique que des rencontres sont organisées avec les EPCI à FP présents sur le territoire du SAGE. Ces rencontres ont pour objet de définir le portage de la GEMAPI à partir de 2018. 3 prochaines réunions sont prévues avec la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, Mauges Communauté et ALM. L'Agglo de Cholet et Saumur Val de Loire ont aussi été sollicitées.

- Gestion quantitative de la ressource en eau :

M. COCHARD précise que le Syndicat Layon Aubance Louets participera à l'Assemblée Générale de l'association des Irrigants de l'Aubance prévue le 20 mars 2017.

- Gestion du personnel :

M. PERDRIEAU indique que Marlène DELAFUYE sera absente jusqu'au 30 avril 2017 suite à un accident de travail.

- Prochain bureau le mercredi 12 avril 2017 à 20h30.

Fin de séance 22h30